

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 35 (1978)

Heft: 10

Rubrik: Jeunesse + Sport

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Informations générales

L'OCFIM nous annonce que le nouveau dépliant J+S (1er série) est arrivé à épuisement. Le service de la documentation J+S de l'EFGS dispose encore d'une petite réserve. La deuxième série (gymnastique artistique et aux agrès jeunes filles, gymnastique et danse, handball, ski de fond et excursions à skis) sera imprimée pour la fin de l'année.

Les nouveaux insignes de moniteurs et d'experts J+S seront disponibles pour l'hiver prochain. L'insigne actuel arrive lentement à épuisement. L'EFGS ne prévoit pas de répartition des réserves existantes dans les cantons.

L'Office fédéral des assurances sociales de Berne a pris la position suivante au sujet de la perception de l'AVS sur les indemnités versées aux experts et moniteurs engagés dans les cours de moniteurs cantonaux:

- l'indemnité du participant n'est pas soumise à la cotisation AVS
- l'indemnité de l'enseignant est exempte de la cotisation pour autant qu'elle ne dépasse pas 2000 francs par année et que l'employeur en accord avec le salarié renonce à la perception des cotisations
- le service cantonal J+S est considéré comme employeur.

La Fédération suisse de ski, en étroite collaboration avec l'Association suisse du sport (ASS) désire organiser des «Jeux d'hiver» dans toute la Suisse. Ils auront lieu en fins de semaine sous le signe d'une «action-sport-pour-tous». Le but des jeux d'hiver est d'encourager le ski en tant que sport de masse auprès d'un large public. Certains programmes peuvent être organisés dans le cadre de J+S. La documentation peut être obtenue auprès de l'ASS, Jeux d'hiver 79, case postale 12, 3000 Berne 32.

Développement de J+S

Afin de coordonner les différentes tâches en vue du développement de J+S, plusieurs groupes de travail ont été formés. Ils traitent les thèmes d'actualité:

- Développement ultérieur de J+S et
- J+S dans les organisations de jeunesse.

Trois autres groupes s'occupent de thèmes spécifiques «Assistance des moniteurs», «Matériel J+S» et «Nouvelle conception des directives J+S».

Branches sportives

Un cours fédéral de perfectionnement aura lieu du 4 au 6 janvier 1979 à Melchsee-Frutt. Il est destiné à l'introduction du ski acrobatique dans la branche ski et sera dirigé par Hans Ettlin. Conditions d'admission:

- Moniteur 2 ou 3 ski
- Maîtriser le programme imposé C et 2 sauts (Gratte-dos, double écart).

Les pourparlers avec l'Assurance militaire ne sont pas encore terminés.

Délai d'inscription: 4 novembre 1978.

Communications des chefs de branche

Judo

Premier cours d'experts en avril 1979

Deux cours de judo seulement figurent au tableau des cours 1979 de l'EFGS. Il s'agit d'un cours de perfectionnement et d'un cours d'experts.

Cours de perfectionnement

Le droit de participation n'est imparti qu'à ceux qui ont suivi le cours d'introduction organisé en janvier 1978.

Cours d'experts

Pour être admis, il faut avoir suivi le cours d'introduction *ainsi que* le cours de perfectionnement.

Tous les autres entraîneurs de judo auront la possibilité de suivre, en 1979, des cours de moniteurs 1 et des cours d'introduction organisés dans les cantons/régions.

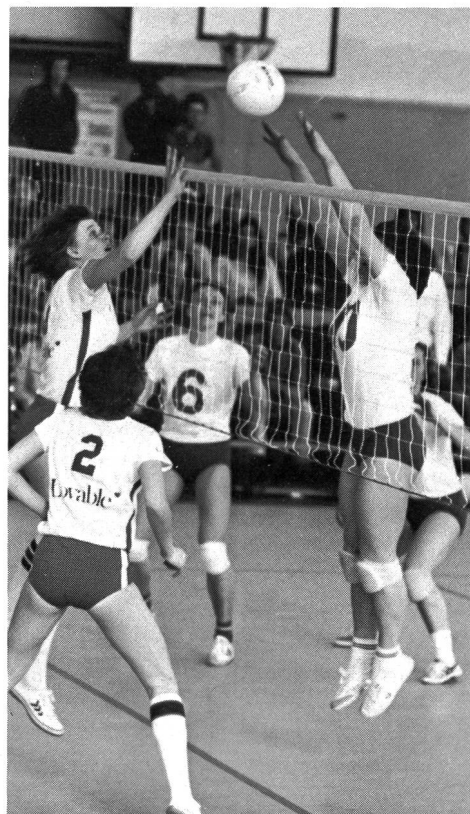
Précisons que seuls les entraîneurs reconnus par l'ASJ sont admis aux cours d'introduction et classés dans une catégorie de moniteur J+S selon leur qualification. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires chez les services cantonaux J+S ou en consultant les bulletins de l'ASJ.

Le chef de la branche: Max Etter

Volleyball

Examen de la branche sportive (technique)

Dès maintenant, les exercices des examens de la branche sont réduits au nombre de 4 exercices, tels qu'ils sont présentés sur les nouvelles feuilles d'examen 1, 2, 3, édition 1978.



Les moniteurs en possession des anciennes feuilles d'examen, édition 1976, se conformeront aussi à ces modifications en ne prenant en considération que les 4 exercices suivants:

Examen 1

Exercices 2, 4, 5, 6
Réussi: Insigne de bronze: 40 à 80 points

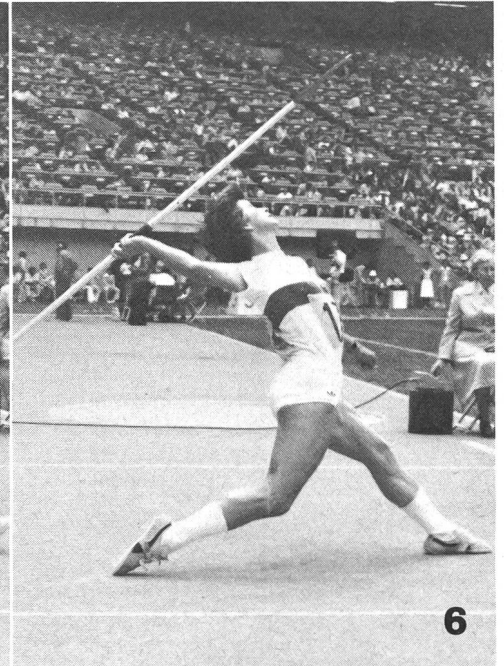
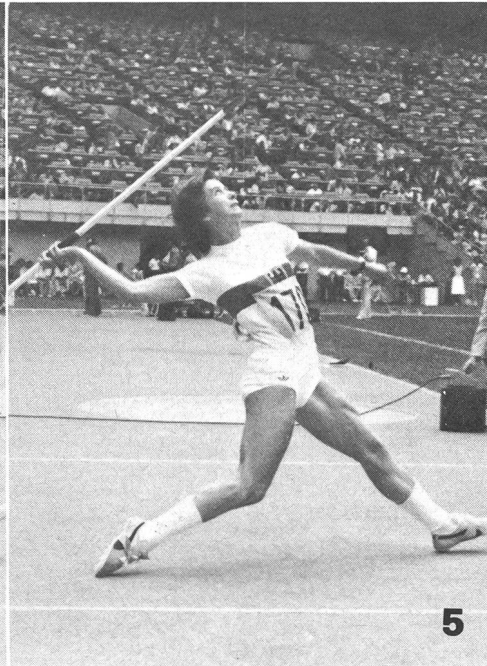
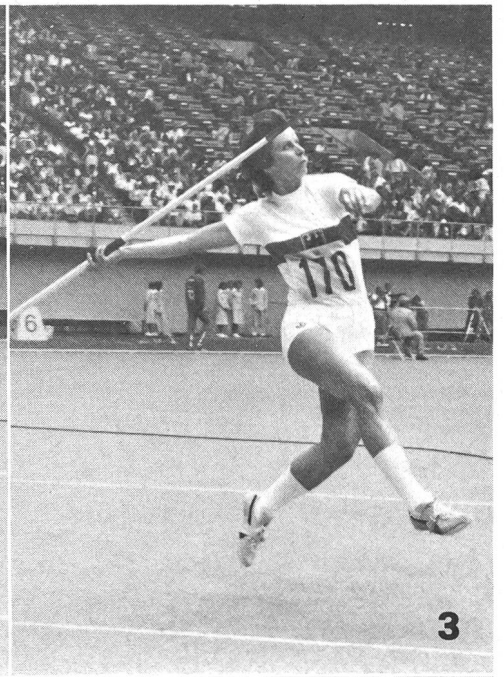
Examen 2

Exercices 3, 4, 5, 6
Réussi: Insigne d'argent: 45 à 80 points

Examen 3

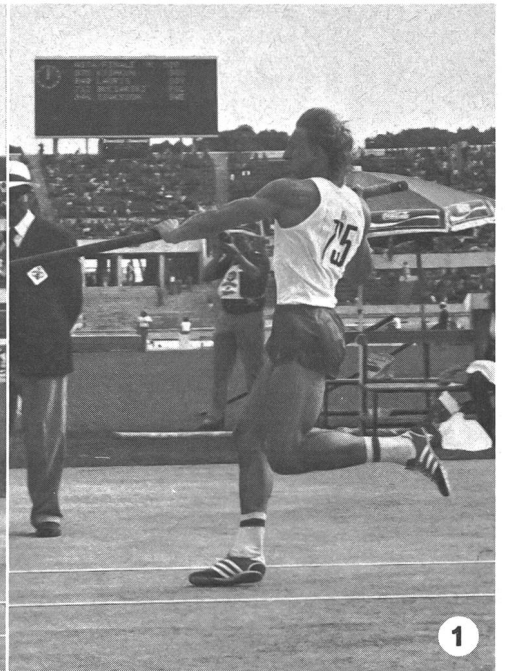
Exercices 2, 3, 4, 6
Réussi: Insigne en or: 45 à 80 points

Le chef de la branche: Jean-Pierre Boucherin



Lancement du javelot

Présentation: Ernst Strähl
Copyright: Helmar Hommel



Saut à la perche

Présentation: Ernst Strähl
Copyright: Toni Nett